PARIS (MPE-Média) – En accordant courant octobre un permis indispensable au développement du projet ULCOS-BF, Eric BESSON permet la poursuite d'un projet innovant de réduction des émissions de CO2 et déclare qu'il « ouvre des perspectives pour l'avenir du site de Florange ». Lakshmi Mittal, PDG du groupe ArcelorMittal, pense que c'est « insuffisant », mais fait face à une pression étatique accrue, qui ne lui simplifie pas les choses en terme de « gestion de l'emploi et des compétences » (GEPC à la française).

Eric Besson, notre ministre chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique, a octroyé le permis exclusif de recherches demandé par ArcelorMittal dans le cadre du projet « ULCOS-BF ». Le projet « ULCOS-BF » (pour « Ultra Low CO2 Steelmaking - Blast Furnace », ce qui signifie « Processus sidérurgiques de type haut fourneau à très basses émissions de CO2»), porté par ArcelorMittal – avec le concours d'autres aciéristes membres de WorldSteel NDLR - , s'inscrit dans une initiative de l'industrie sidérurgique européenne dont l'objectif est de réduire de manière significative les émissions de CO2 occasionnées par la production d'acier.

Dirigé en France par M. Jea,n-Pierre Birat, ingénieur d'ArcelorMittal R&D basé à Mézières-lès-Metz, il vise à mettre en place un démonstrateur industriel de captage, transport et stockage géologique des émissions de CO2 du P6, l'un des haut-fourneaux du site sidérurgique de Florange en Lorraine. Ce projet représente d'ailleurs une première mondiale dans son

domaine, couplée à une expérimentation analogue à EisenHüttenstadt, aciérie allemande d'ArcelorMittal.

Dans le cadre de ce projet, ArcelorMittal avait déposé le 15 avril 2010 une demande de permis exclusif de recherches de formations souterraines naturelles aptes au stockage géologique de CO2 à destination industrielle, pour une durée de cinq ans. Conformément au code minier, cette demande a fait l'objet d'une publication au Journal Officiel de la République Française et d'une mise en concurrence. Le Gouvernement a tenu à ce qu'elle fasse également l'objet d'une consultation publique, bien que cette étape ne soit pas légalement obligatoire.

Dioxyde de carbone

Le permis octroyé au terme de ce processus confère à ArcelorMittal le droit exclusif d'accéder, dans le périmètre sollicité, à une meilleure connaissance géologique du sous-sol afin d'évaluer son aptitude à stocker de manière sûre et permanente du dioxyde de carbone. Certains travaux, et en particulier les essais d'injection de dioxyde de carbone, restent soumis à l'octroi d'une autorisation complémentaire, qui implique notamment la réalisation d'une étude d'impact et l'organisation d'une enquête publique.

La délivrance de ce permis est une condition indispensable à la poursuite du projet ULCOS-BF. Un financement européen a par ailleurs été sollicité dans le cadre de l'appel d'offre européen dit « NER 300 », et une enveloppe de 150 millions d'euros a été réservée pour ce projet dans le cadre des Investissements d'avenir. La décision de sélection européenne est attendue pour 2012.

L'Etat veille à ce que le projet ULCOS-BF soit mis en œuvre en toute sécurité pour la santé humaine et pour l'environnement, dans les meilleures conditions de transparence vis-à-vis des citoyens. Les actions d'information et de concertation avec le public vont se poursuivre dans le cadre des processus réglementaires, mais également dans le cadre d'actions volontaires conduites par le porteur de projet.

« L'enjeu principal du projet ULCOS-BF est de donner la capacité à l'industrie sidérurgique de s'adapter aux nouvelles exigences techniques motivées par la lutte contre le changement climatique, pour préserver la compétitivité des bassins industriels et pérenniser de nombreux

emplois directs et indirects. Le permis qui lui est octroyé ouvre donc des perspectives d'avenir pour le site de Florange. Ce permis conforte les chances du projet dans l'appel d'offre européen en cours » a déclaré Eric Besson, qui devait rencontrer les commissaires européens à ce sujet fin novembre à Bruxelles.

Christophe Journet